

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
COTIS DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner
La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Pay-l'Évêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Pay-l'Évêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 5 juillet 1873.

Il faut revenir sur la séance de mercredi dernier, à l'Assemblée; car elle a eu et elle aura encore un légitime retentissement dans le pays. Les vaincus du 24 mai, M. Dufaure en tête, ont engagé la lutte contre le gouvernement nouveau sur le terrain des lois constitutionnelles, afin de faire prévaloir et de faire proclamer définitivement la République.

M. Leurent... il est dit que ces lois seront examinées par le Gouvernement, à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée. Si je diffère avec l'honorable M. Dufaure, c'est sur la question d'opportunité. (Très bien! à droite); c'est sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à la nomination de la commission avant les vacances.

M. Leurent, ainsi que nous l'avons dit auparavant, est un des plus riches industriels de France. Il a parlé en homme qui veut du travail pour ses ouvriers; or, pas de travail sans tranquillité, pas de travail sans un gouvernement d'honnêtes gens intéressés à l'ordre.

M. Leurent. Si la question soulevée par l'honorable M. Dufaure ne touchait qu'aux intérêts politiques du pays, je ne serais pas à cette tribune. J'ai peu de goût et, je le reconnais, peu d'aptitude pour les questions politiques. Si donc j'interviens au débat, c'est parce que la proposition qui nous est faite est de nature à nuire à des intérêts considérables du pays. (Applaudissements à droite. — Exclamations ironiques à gauche.)

M. Henri Villain. Vous n'avez pas de mandat spécial? M. Leurent. Je ne comprends pas cette émotion; je ne m'adresse à aucune passion politique; je tiens parler le simple langage des affaires. (Oh! à gauche), et vous ne voulez pas m'écouter. Parlez! parlez! à droite.)

Je commencerai par dire que, sur le fond de la question, je ne suis pas, moi personnellement, en désaccord avec l'honorable M. Dufaure. L'ancien Gouvernement, se conformant à une décision de l'Assemblée, a proposé une série de lois qu'on appelle « lois constitutionnelles. » Le Gouvernement actuel ne me paraît pas vouloir dérober à la discussion de ces lois, puisque dans le message du maréchal président de la République il est dit...

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil. Je demande la parole.

M. Leurent... si la commission était nommée avant les vacances. La discussion des bureaux prendrait un certain temps. (Dénégations à gauche.) Il y aurait ensuite la constitution de la commission et cette commission ne pourrait tenir que quelques séances. Quels avantages trouveriez-vous à cela? Moi, j'y trouve de grands désavantages, et je vais vous les dire tout de suite. Il y a en France une certaine minorité qui donne à la politique tout son temps, toutes ses ardeurs, et qui s'accorde de ses discussions permanentes; c'est parce qu'elle y cherche la satisfaction de ses desirs. (Rumeurs à gauche. — Très-bien! à droite.) Mais il y a en France une immense majorité de citoyens qui ne fait que de la politique défensive, au moment où cette politique défensive est nécessaire. (Très-bien! à droite.) Cette masse de la population a d'autres préoccupations, d'autres occupations; il faut qu'elle travaille et fasse travailler. (Vive adhésion à droite et au centre.)

Je n'hésite pas à vous dire qu'il n'y a rien de plus difficile que la situation de ceux à qui je viens de faire allusion. Ils ont été, dans ces derniers temps sous l'empire... (Interruptions et rumeurs à gauche.) Vous ne savez pas ce que je veux dire et vous murmurez. Je fais allusion aux traités de commerce. Il n'y a pas de quoi passionner cette Assemblée. Tout le monde pense de la même manière sur cette question. (Très-bien! à droite.)

Eh bien, je viens dire que l'immense majorité, la presque unanimité du monde commercial et industriel a vu en quelque sorte les affaires suspendues, parce que nous avons perdu la sécurité économique. Vous voyez bien, encore une fois, que je dis là des choses qui ne doivent passionner personne. Eh bien, oui, les affaires suspendues, les opérations à long terme arrêtées, tout cela entravé parce que nous étions dans un état d'incertitude qui pesait sur tout le monde! J'espère que dans quelques jours la décision de l'Assemblée nous rendra cette sécurité au moins jusqu'à la fin de 1876. Je crois que, sur ce point, il y aura unanimité dans l'Assemblée.

Mais ce qu'il nous faut, ce n'est pas seulement la sécurité économique; nous avons besoin encore et surtout de la sécurité politique. Voix à gauche. Eh bien, alors! M. Leurent. Permettez-moi de vous dire une chose. Je ne veux ici blesser personne, pas même ceux qui ont été nommés par les élections du mois d'avril dernier; mais ces élections ont eu le triste avantage d'amener un arrêt énorme dans les affaires. (Vif assentiment à droite et au centre. — Protestations à gauche.)

Voix à gauche. Le pays ne s'y trompera pas! M. Leurent. Je défie qui que ce soit de nier ce fait. Tous ceux qui font des affaires savent que les ordres ont été suspendus, que les contre-ordres ont été multipliés. A gauche. Allons donc! — Le 24 mai! A droite et au centre. Oui! oui! — C'est la vérité! M. Leurent. Et qu'il y a eu un arrêt général dans les affaires. Eh bien, aujourd'hui, il y a de l'amélioration. Messieurs, il y a des personnes qui, de leur vie, n'ont jamais fait autre chose que de s'occuper de politique; tous ces faits-là les inquiètent fort peu. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

Il me semble que mes paroles ne devraient provoquer aucun murmure. Je suis d'accord sur le fond de la question avec l'honorable M. Dufaure. Et notez bien, messieurs, que lorsque je viens porter la parole à cette tribune, je le fais pour mon propre compte; je ne suis l'organe de personne. Dès hier matin, quand j'ai su que cette proposition aurait lieu, j'ai déclaré que je la combattrais, et je vous prie de ne voir ici que l'expression de mon opinion personnelle. Je dis donc qu'il y a de l'amélioration dans les affaires; qu'il y a plus de confiance dans l'avenir... (Interruptions à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

A gauche. Dans quel avenir? M. Leurent. Enfin, je crois que vous n'avanceriez pas de beaucoup la solution des questions constitutionnelles en nommant aujourd'hui la commission; mais vous auriez le triste mérite de jeter encore dans le pays des motifs d'inquiétude. (Nombres marques d'adhésion à droite et au centre. — Dénégations à gauche.) Je vais vous le prouver: Je maintiens que, le jour où vous ferez renaitre ce genre de discussion sans utilité pratique immédiate, vous donnerez le frisson à tout le monde industriel. (Oui! c'est vrai! à droite et au centre. — Nouvelles dénégations à gauche.)

Je vais, à l'appui de l'ajournement, vous donner une dernière raison. Depuis que nous sommes revenus de nos vacances, un grand événement s'est produit: un Gouvernement nouveau a succédé à l'ancien Gouvernement. Quelle impression le pays en a-t-il éprouvée? C'est ce que nous avons besoin de savoir. Nous allons, pendant les vacances, nous trouver en face de nos électeurs, de nos commettants. Nous aurons à nous inspirer de leurs sentiments de leurs opinions. Je ne pense pas que personne ici vienne me contredire, lorsque je parle de la nécessité pour les députés de se mettre en contact avec leurs électeurs et de bien connaître leurs opinions. (Rumeurs à gauche.)

Une voix à gauche. Alors, la dissolution! M. Leurent. Lorsqu'au retour des vacances nous reviendrons dans cette assemblée, il est certain que, soit d'un côté soit de l'autre, il y aura des modifications dans les esprits. Eh bien, j'aime mieux que l'Assemblée, sous l'impression des sentiments qu'elle rapportera par suite du contact qu'elle aura eu avec les électeurs, fasse alors ses choix, et je suis convaincu que ceux qu'elle ferait aujourd'hui ne seraient pas les mêmes que ceux qu'elle fera à ce moment-là.

Voici ce que je propose: Je demande à l'Assemblée de décider qu'elle nommera, dans le mois qui suivra sa rentrée, la commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles déposées par le gouvernement pendant le courant du mois de mai. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre. — Applaudissements.)

On sait que M. Gambetta a demandé la dissolution de l'Assemblée, en réponse à M. Leurent. C'est une politique de maniaque ou d'enragé; mais elle devient trop comique pour que M. le

duc de Broglie l'ait prise au sérieux. M. le duc de Broglie a écarté, avec un juste dédain, l'opinion de M. Gambetta.

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas l'intention, je prie l'Assemblée de le croire, de répondre au discours qu'elle vient d'entendre. La discussion actuelle n'a rien à faire avec le vieux débat qui existe entre cette Assemblée et l'honorable préopinant, débat qui a commencé avant même qu'elle fût élue et alors qu'il voulait l'empêcher de prendre naissance. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre.) Elle n'a pas attendu sa permission pour naître: elle n'a pas besoin de sa permission pour vivre et pour régir la France. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs.)

Mais, en ce qui touche le sujet même de cette discussion, le gouvernement doit quelques explications. Il ne voudrait ni dissimuler son opinion ni l'imposer à l'Assemblée. Comme la parfaitement fait remarquer l'honorable M. Dufaure, les projets de lois constitutionnelles ont été apportés en exécution d'un décret de l'Assemblée. Il n'appartient donc à personne ici ni de lui contester le droit, ni de se soustraire soi-même au devoir de les discuter.

Aussi, l'ordre du jour motivé du 24 mai, point de départ de la nouvelle direction des affaires, a-t-il été établi nettement que l'Assemblée était saisie de ces projets de lois et devait les examiner. Et, dès le 26 mai, comme l'a rappelé encore, avec une parfaite exactitude, l'honorable M. Dufaure, le Président de la République a déclaré que quand l'Assemblée jugerait à propos de procéder à cet examen, le gouvernement les étudierait et ferait connaître son opinion.

Si l'Assemblée jugeait qu'aujourd'hui cette heure est venue, le gouvernement se mettrait sans aucune hésitation, en devoir de remplir son engagement. Mais il a le droit, comme tous les membres de cette Assemblée, d'apprécier les raisons apportées pour ou contre l'opportunité actuelle d'un tel débat, et il ne peut contester qu'il trouve, dans les raisons invoquées pour un délai très-court et nettement déterminé par l'honorable M. Leurent, un juste sentiment des besoins du pays et une appréciation exacte de l'état de vos travaux. Il ne voit donc aucun inconvénient à ce que ce délai si court, je le répète, et si nettement déterminé, soit admis par l'Assemblée.

Quant à la crainte qu'on a voulu nous faire partager que l'ordre public ne fût en péril par une prolongation de l'état actuel, je n'ai qu'un mot à répondre. Quand on a l'honneur de s'appuyer sur l'autorité incontestée de cette Assemblée, quand on est investi de sa pleine confiance et tant qu'on le sera, on peut dire sans présomption, qu'on porte, sans être écrasé, le fardeau du pouvoir, et qu'on répond de l'ordre public! (Vive approbation et bravos répétés à droite et au centre. — Applaudissements prolongés.)

Lettres politiques.

XI.

De temps à autres un spectacle étrange s'offre aux habitants de quelques-unes de nos grandes villes, spectacle encore inconnus des « ruraux » attardés dans les ténèbres cléricales. Le soir, à l'heure où la foule des promeneurs descend sur les boulevards et dans les rues principales, une grande rumeur s'élève, et un rassemblement bizarre débouche au milieu des passants ébahis. C'est une troupe d'individus qui emportent un cercueil comme on emporte un trophée, et qui





**Annonces**

**SANTÉ A TOUS**

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frâis, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent

sentir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecine, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalescière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.  
Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

**BOILET, curé.**  
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi

contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,  
DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>**

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 21<sup>e</sup> fascicule, COR à COU, est en vente.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM

les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

**Crédit Foncier de France.**

Tirages du 21 juin 1873.

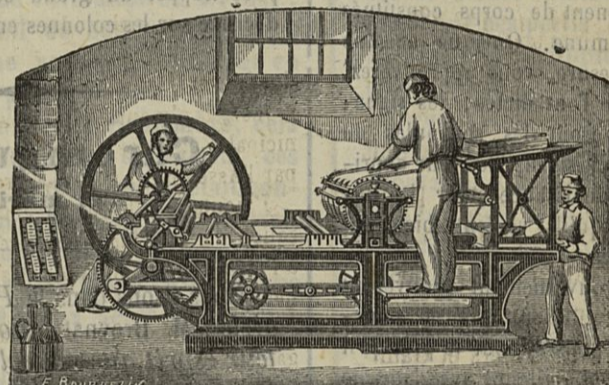
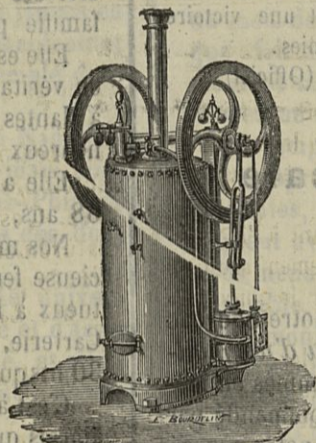
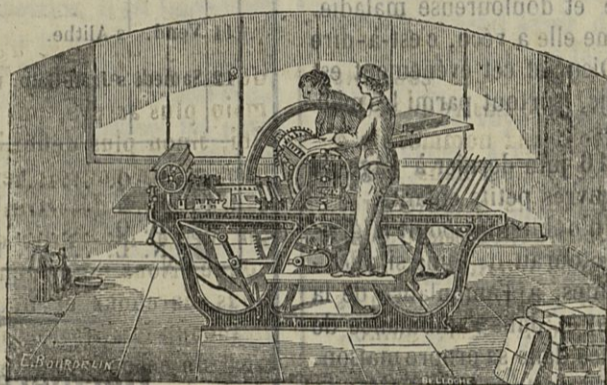
Obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853)  
Le numéro 191,856 gagne 100,000 fr. ; le n° 44,440 gagne 50,000 fr. ; le n° 102,651 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1863)  
Numéro gagnant dans les 40 séries :  
3841 série 19, 100,000 ; série 34, 30,000 fr. ; séries 7, 16, 17, 20, 29, 30, 36, 40, chacune 5,000 fr. et les 30 autres séries chacune 1,000 fr.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX**

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



**IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE**

**OUVRAGES DE VILLE**

Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

**OUVRAGES DE LUXE**

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

**A louer à suite de décès**

**L'Hôtel du Lion d'or**

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.  
Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

**A VENDRE**

**LE MOULIN**

et le  
**LAC DE CABAZAC**  
avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M<sup>me</sup> veuve Miquel, qui en est la propriétaire.  
Elle donnera des facilités pour le paiement.

**A VENDRE**

D'occasion  
Un **DOG CART** et une **AMÉRICAINNE**, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

**LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.**

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

**NOTICE**

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

**CASTELNAU DE BRETENOUX**

(Lot)

Par **L'abbé J. B. POULBRIÈRE**,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

**Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin.**

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

**CYLINDRES-BROYEURS** à écraser les raisins.  
**POMPES MOBILES A VIN** et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

**GAILLOT**, ingénieur mécanicien à POMMARD (Cote d'Or).

**AVIS**

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger,  
rue St-James, à Cahors.

**A VENDRE**

**MAISON CARAYON,**

avec Cour et Pressoir.  
Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements, S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M<sup>e</sup> Labie, notaire, à Cahors.

**GRAND SUCCÈS**

**LA VELOUPINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth.

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

**CH. FAY**

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**MARTE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.